



Question pratique

PAR STEEVES EMMENEGGER*

Certificat de travail: comment l'influencer?

Le certificat de travail revêt en Suisse une très grande importance. Pièce maîtresse de votre dossier de candidature, parfois peu limpide pour le non-initié, il résume l'appréciation de vos compétences et de votre comportement par un ancien employeur.

Composé d'une première partie factuelle et traditionnelle (votre identité ainsi que la durée et la nature des rapports de travail) sur laquelle il n'est pas nécessaire de s'étendre, il décrit ensuite les responsabilités principales et les missions qui vous ont été confiées. Il est très important que cette énumération soit la plus complète possible, car elle permettra à votre futur employeur de voir si vous avez déjà exécuté les tâches pour lesquelles il souhaite vous engager. Très souvent, il est possible de proposer soi-même une liste à son département des RH qui la validera avec votre responsable.

C'est ensuite la qualité du travail effectué qui est évaluée. Il est important de savoir que l'employeur encourt une véritable responsabilité sur l'appréciation qu'il rédige. En effet, une entreprise engageant de bonne foi, sur la base d'un certificat de travail di-thyrambique, un employé malhonnête, pourrait attaquer en justice l'ancien employeur. Précisons à ce

stade que tous les employeurs ne maîtrisent pas avec la même assurance l'art de la rédaction du certificat de travail (les PME notamment), certains donc pourraient écrire une appréciation qu'ils estiment sincèrement positive, mais qui sera interprétée de manière négative par un autre lecteur. Prudence donc aux responsables du recrutement! Déclarer qu'un collaborateur a donné satisfaction dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées est généralement considéré, par les recruteurs, comme négatif, car pas assez enthousiaste... Si tel devait être le cas, il pourrait être judicieux de négocier avec le rédacteur du certificat pour qu'il explique de manière succincte et objective les choses qui n'ont pas très bien marché, plutôt qu'il s'en tienne à cette formule classique.

La qualité des relations avec les collègues, subordonnés et supérieurs est également appréciée. Ici aussi l'absence de superlatifs est considérée comme plutôt négative. N'hésitez pas à mettre en parallèle votre certificat de travail avec vos dernières évaluations; en toute logique, le tout devrait être cohérent. Enfin, la libération de tout engagement envers l'employeur et des vœux pour une heureuse poursuite de carrière concluent le document.

Sachez encore que vous pouvez demander en tout temps, et sans aucune justification, un certificat intermédiaire de travail, ceci est souvent une bonne idée lors d'un changement de responsable. Enfin si d'aventure le certificat ne vous convenait pas, vous avez le droit de ne demander qu'une attestation portant seulement sur la nature et la durée des rapports de travail.

** Directeur des Ressources humaines de Mirabaud & Cie.*